



**Convention sur l'élimination
de toutes les formes
de discrimination à l'égard
des femmes**

Distr. limitée
7 juin 2002
Français
Original: anglais

**Comité pour l'élimination de la discrimination
à l'égard des femmes**
Vingt-septième session
3-21 juin 2001

Projet de rapport

Rapporteur : Mme Rosalyn **Hazelle** (Saint-Kitts-et-Nevis)

II. Questions d'organisation et autres questions

A. États parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

1. Au 21 juin 2002, date de clôture de la vingt-septième session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, ___ États étaient parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 34/180 du 18 décembre 1979 et ouverte à la signature, à la ratification et à l'adhésion à New York en mars 1980. Conformément à l'article 27, la Convention est entrée en vigueur le 3 septembre 1981.

2. On trouvera à l'annexe II une liste des États parties à la Convention. La liste des États parties qui ont adopté l'amendement au paragraphe 1 de l'article 20 de la Convention figure à l'annexe III. Une liste des États parties qui ont signé ou ratifié le Protocole facultatif ou y ont adhéré figure à l'annexe IV.

B. Ouverture de la session

3. Le Comité a tenu sa vingt-septième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 3 au 21 juin 2002. Le Comité lui-même a tenu ___ séances plénières (550e à ___) et ___ séances pour examiner les points 5 et 6 de l'ordre du jour. La liste des documents dont le Comité était saisi figure à la section A de l'annexe ___ au rapport.

4. La session a été ouverte par la Présidente du Comité, Mme Charlotte Abaka (Ghana), élue à la vingt-quatrième session du Comité en janvier 2001.



5. Dans la déclaration qu'elle a faite à la vingt-septième session du Comité, la représentante du Secrétaire général, Mme Carolyn Hannan, Directrice de la Division de la promotion de la femme, a souhaité la bienvenue à tous les membres du Comité au Siège de l'ONU. Elle a appelé l'attention sur le séminaire tenu du 22 au 24 avril à l'Institut Raoul Wallenberg des droits de l'homme et du droit humanitaire, à Lund (Suède) dont l'objet était d'examiner les méthodes de travail du Comité et auquel la plupart des membres avaient assisté. Plusieurs décisions adoptées au séminaire figuraient dans le rapport du Secrétariat sur les moyens d'accélérer les travaux du Comité (CEDAW/C/2002/II/4).

6. Mme Hannan a rendu compte de plusieurs manifestations tenues depuis la vingt-sixième session du Comité ainsi que des activités menées par la Division et par le Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme. La Commission de la condition de la femme avait tenu sa quarante-sixième session du 4 au 15 mars et le 25 mars 2002. Elle avait adopté plusieurs conclusions concertées sur deux thèmes et cinq résolutions, notamment une sur la situation des femmes et des filles en Afghanistan, dans laquelle, entre autres dispositions, elle avait exhorté l'Administration intérimaire afghane et la future Autorité afghane de transition à donner une haute priorité à la ratification de la Convention et à envisager de signer et ratifier le Protocole facultatif qui s'y rapportait. Quatre décisions avaient été adoptées, dont deux au sujet des procédures de la Commission en matière de communications.

7. S'agissant des travaux de la Commission des droits de l'homme, la représentante du Secrétaire général a informé le Comité que plusieurs résolutions et décisions adoptées par la Commission mentionnaient les travaux du Comité et ceux de tous les organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Elle a appelé l'attention sur la résolution 2002/30 sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté dans laquelle la Commission invitait le Comité à prendre en considération, lors de l'examen des rapports des États parties, la question de l'extrême pauvreté et des droits de l'homme; la résolution 2002/49 sur l'égalité des femmes en matière de propriété, d'accès et de contrôle fonciers et l'égalité du droit à la propriété et à un logement convenable, dans laquelle la Commission encourageait le Comité à intégrer le contenu de la résolution dans ses travaux; la résolution 2002/51 sur la traite des femmes et des petites filles, dans laquelle la Commission invitait les organes créés en vertu d'instruments internationaux à continuer de se pencher sur ce problème et à partager le plus possible leurs connaissances et leurs initiatives concluantes et la résolution 2002/52 sur l'élimination de la violence contre les femmes, dans laquelle la Commission rappelait aux gouvernements qu'ils devaient s'acquitter pleinement, en ce qui concernait la violence contre les femmes, des obligations qui leur incombaient en vertu de la Convention, en tenant compte de la recommandation générale No 19 du Comité. Elle a également souligné la résolution 2002/31 sur le droit de toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale susceptible d'être atteint dans laquelle la Commission invitait le Rapporteur spécial sur le droit à la santé à tenir compte, dans ses travaux, entre autres dispositions, de la recommandation No 24 du Comité sur l'article 12, et la résolution 2002/50 sur la prise en compte des droits fondamentaux des femmes dans tous les organismes du système des Nations Unies dans laquelle la Commission se félicitait de la proposition contenue dans le plan de travail commun du Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme, de la Division de

la promotion de la femme et du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme visant à créer un ensemble multimédia de formation sur les instruments internationaux en matière de droits de l'homme, en commençant par la Convention et son Protocole facultatif. Dans cette résolution, la Commission encourageait également toutes les entités du système des Nations Unies à accorder, de façon systématique et continue, une attention accrue aux recommandations du Comité, afin de mettre davantage à profit ses conclusions et ses recommandations générales dans leurs travaux respectifs et invitait instamment les États parties à la Convention à prendre des mesures pour l'appliquer pleinement, notamment par des lois, politiques et pratiques au niveau national et en suivant les recommandations du Comité à ce sujet. La Représentante du Secrétaire général a également déclaré qu'à la session récente de la Commission des droits de l'homme, elle avait eu l'occasion de se joindre à la Présidente du Comité à une table ronde sur la lutte contre le racisme et la promotion des droits de la femme organisée par le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Comité d'ONG sur la condition de la femme.

8. Mme Hannan a indiqué que l'Assemblée mondiale sur le vieillissement avait eu lieu à Madrid du 8 au 12 avril 2002 et que Mme Hanna Beate Schöpp-Schilling y avait assisté au nom du Comité dont elle avait présenté la contribution dans son discours à la Grande Commission de l'Assemblée. Les conclusions adoptées par l'Assemblée avaient mis l'accent sur les besoins particuliers qu'avaient les femmes âgées du fait de leurs modes de vie différents de ceux des hommes.

9. La session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants avait eu lieu du 8 au 10 mai 2002 et Mme Regina Tavares da Silva y avait participé au nom du Comité dont elle avait présenté la contribution au Comité spécial plénier. Mme Tavares da Silva avait pris part à une table ronde intitulée « Les femmes et les enfants : du droit international aux réalités nationales » organisée par le Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme, la Division de la promotion de la femme et le Bureau des affaires juridiques de l'ONU et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

10. Mme Hannan a indiqué que le Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme et la Division de la promotion de la femme avaient continué à saisir toutes les occasions qui leur étaient offertes d'encourager les pays à ratifier la Convention et le Protocole facultatif et à accepter l'amendement au paragraphe 1 de l'article 20 sur le temps de réunion du Comité. Les deux bureaux s'efforçaient également d'encourager les États parties à présenter des rapports réguliers et à appliquer les dispositions de fond de la Convention. Mme Hannan a indiqué qu'elle avait participé, en compagnie de la Présidente du Comité et du chef du Groupe des droits de la femme, Mme Jane Connors, à un séminaire tenu au Parlement suédois, à Stockholm, au sujet du suivi des observations finales du Comité sur le rapport de la Suède. Le Chef du Groupe des droits de la femme avait participé à un stage de formation sur la Convention, le Protocole facultatif et les travaux du Comité organisé à l'intention des spécialistes du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en poste aux Amériques en mai 2002 et avait également dispensé une formation sur la Convention à des fonctionnaires de Bosnie-Herzégovine. Un fonctionnaire du Groupe des droits de la femme avait participé à une réunion organisée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à Kuala Lumpur sur la formulation de la prochaine phase du programme du PNUD sur la promotion de l'égalité entre les sexes dans la

région de l'Asie et du Pacifique. Un membre du Comité, Sjiamsiah Achmad, avait également participé à la réunion.

C. Participation

11. Vingt-trois membres du Comité ont participé à la vingt-septième session. Mme Emna Aouij y a assisté du __ au __, Mme Naela Gabr du __ au __ et Mme Savitri Goonesekere du __ au __. Mme Yolanda Ferrer Gomez y a assisté du __ au __ car son visa d'entrée a été délivré tardivement. On trouvera la liste des membres du Comité et la durée de leur mandat à l'annexe __.

D. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

12. Le Comité a examiné l'ordre du jour provisoire et l'organisation des travaux (CEDAW/C/2002/II/1) à sa 550e séance. L'ordre du jour suivant a été adopté :

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapport de la Présidente sur les activités entreprises entre les vingt-sixième et vingt-septième sessions du Comité.
4. Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
5. Application de l'article 21 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
6. Moyens d'accélérer les travaux du Comité.
7. Ordre du jour provisoire de la session extraordinaire et de la vingt-huitième session.
8. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa vingt-septième session.

E. Rapport du groupe de travail présession

13. Un groupe de travail présession s'est réuni du 4 au 8 février 2002 pour établir des listes de questions ayant trait aux rapports périodiques que le Comité devait examiner à sa vingt-septième session.

14. Le groupe de travail présession a rencontré le groupe de travail présession lors de la session extraordinaire que l'Assemblée générale avait autorisée à titre exceptionnel dans sa résolution 56/229 du 24 décembre 2001. Les 10 membres ci-après du Comité ont participé aux travaux du groupe de travail : Charlotte Abaka (Afrique), Ivanka Corti (Europe), Yolanda Ferrer Gomez (Amérique latine et Caraïbes), Rosalyn Hazelle (Amérique latine et Caraïbes), Rosario Manalo (Asie), Göran Melander (Europe), Mavivi Myakayaka-Manzini (Afrique), Frances Livingstone Raday (Europe), Zelmira Regazzoli (Amérique latine et Caraïbes) et Heisoo Shin (Asie).

15. Le groupe de travail a établi des listes de questions relatives aux rapports périodiques de cinq États parties, à savoir la Belgique, le Danemark, la Tunisie, l'Ukraine et la Zambie.

16. À sa 550e séance, le 3 juin, M. Melander, Président du groupe de travail présession, a présenté le rapport du groupe.

F. Rapport de la Présidente sur les activités entreprises entre la vingt-sixième et la vingt-septième session du Comité

17. Mme Abaka, Présidente du Comité, a rendu compte de sa participation à la quarante-sixième session de la Commission de la condition de la femme, au cours de laquelle elle avait fait une déclaration et pris part à des tables rondes. Elle avait également participé à une réunion organisée par l'Organisation de l'unité africaine avec des représentants des États parties africains lors de laquelle elle avait eu des échanges de vues sur la Convention, le Protocole facultatif s'y rapportant et l'obligation faite aux États parties de présenter des rapports. Elle avait également souligné que la Division de la promotion de la femme pouvait fournir une assistance technique à la demande des États parties. Le 8 mars, la Présidente avait également pris part aux manifestations de la Journée internationale de la femme, dédiée aux femmes afghanes à l'occasion de laquelle il avait été donné lecture d'un message de solidarité du Comité avec les femmes d'Afghanistan.

18. Mme Abaka avait participé à la cinquante-huitième session de la Commission des droits de l'homme ainsi qu'à plusieurs des manifestations parallèles. Elle a informé le Comité qu'il devait faire des efforts pour mieux faire connaître ses travaux auprès des mécanismes et organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme basés à Genève, notamment au moyen de la technologie Internet.

19. En conclusion, Mme Abaka a informé le Comité sur les activités qu'elle avait menées à Stockholm dans le cadre de l'examen du suivi des observations finales du Comité sur la Suède.